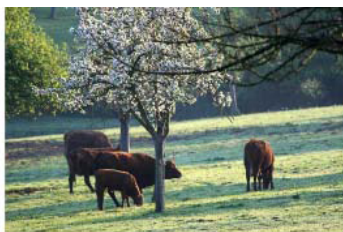


# PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PLANTATIONS AGROFORESTIÈRES

L'ARBRE ET LA HAIE DANS LES SYSTÈMES  
AGRICOLAS



## SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE

L'Association Française d'Agroforesterie œuvre au (re)développement de l'agroforesterie en France : animation territoriale, recherche appliquée, valorisation économique et structuration de filières, information et communication constituent les grands pôles d'activité de la structure. Encourager et soutenir la mise en place de plantations agroforestières durables fait partie intégrante de ses missions.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME ?

- ✓ **Tout porteur de projet** (agriculteurs, propriétaires fonciers, organismes agricoles) accompagné par une structure technique opérant en agroforesterie.
- ✓ en France métropolitaine et DOM-TOM.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

- ✓ **Parcelles éligibles** : terrains associés à une production agricole.
- ✓ **Essences** : toutes les essences feuillues peuvent être proposées, du moment qu'elles sont **adaptées au contexte pédoclimatique**, et suffisamment **diversifiées** (au moins 3 espèces différentes, avec un maximum de 60% pour l'espèce dominante).
- ✓ **Nombre d'arbres minimum** : 200

## QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉE ?

Le porteur de projet autofinance le coût correspondant aux **travaux** (travail du sol, plantation, mise en place du paillage et des protections, entretien des arbres).



Les **fournitures et l'accompagnement technique** sont pris en charge par le programme de soutien à la plantation dans la limite de :

- ✓ 14,50€ à 24,50€ par arbre
- ✓ 9€ par mètre linéaire de haie.

## ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

### Matériel végétal et fournitures :

- ✓ Utilisation de **jeunes plants forestiers ou fruitiers (1 à 2 ans)**
- ✓ Utilisation d'un **matériau de paillage biodégradable**
- ✓ Utilisation de **protections individuelles adaptées aux contraintes de prédation**
- ✓ Utilisation de **piquets en bois de qualité et de dimensions suffisantes**

**Travaux** respectant des conditions de réalisation optimales (climat, matériel, etc) :

- ✓ Préparation du sol
- ✓ Plantation des arbres entre le 15 novembre et le 15 avril
- ✓ Mise en place du paillis et des protections pour chaque arbre

### Suivi :

- ✓ Suivi des plantations (regarnis, renouvellement des piquets et protections si nécessaire, taille de formation)
- ✓ Remplacement des plants morts pendant les 3 premières années et maintien du peuplement sur 20 ans
- ✓ Taille de formation et élagage des arbres, entretien de la bande enherbée



Le bénéficiaire s'engage à **réaliser le suivi et maintenir la plantation pour une durée d'au moins 20 ans**

## COMMENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME ?



1. Remplissage et envoi de la « fiche projet »  
(par courriel de préférence)

30 jours

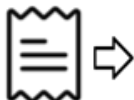


2. Sélection, validation du projet et  
signature de la convention



3. Mise en œuvre de la plantation par le  
bénéficiaire et l'opérateur technique

60 jours

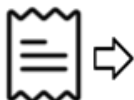


4. Envoi des justificatifs (factures acquittées,  
adhésions, photos)

90 jours



5. Versement de  $\frac{3}{4}$  de l'aide



6. Envoi d'un rapport de suivi par l'opérateur  
technique 1 an après la plantation

60 jours



7. Versement du  $\frac{1}{4}$  de l'aide restant

**Pour plus d'informations, ou pour soumettre votre projet :**

Courriel : [plantation@agroforesterie.fr](mailto:plantation@agroforesterie.fr)



[www.agroforesterie.fr](http://www.agroforesterie.fr)



**AGROFORESTERIE**  
association française